



Paris, le 22 février 2018

DECLARATION PREALABLE au CTU Plénier du 22 février 2018

Monsieur le Directeur Général,
Mesdames et Messieurs
Camarades,

Vous nous présentez aujourd'hui une énième version des orientations en matière de recrutement et d'emploi pour l'établissement en 2018. Certes vous précisez que les chiffres sont en augmentation (légère) par rapport aux chiffres présentés en fin d'année dernière. Toutefois, même avec ces petites corrections, le compte n'y est pas et avec -111 postes pour 2018, VNF va poursuivre inexorablement sa cure d'austérité actée par le Projet Stratégique. Par ailleurs, si l'on regarde de plus près les chiffres, la réalité est plus nuancée.

Ainsi, les 6 postes d'OPA supplémentaires serviront essentiellement à compenser les ARL perdues en 2017.

Par ailleurs l'augmentation de 7 ARL en C exploitation vise à compenser les baisses particulièrement lourdes subies par la DTCEB dans ce macro grade, et seront de toute façon compensées par des restrictions sur les flux de mobilité entrante, et par un recours plus massif aux emplois précaires, emplois précaires que vous allez développer à grande échelle avec l'instruction sur les CDD que vous nous présentez ce jour.

Nos protestations véhémentes lors de la dernière réunion DG/DSC vous ont contraint à provoquer en urgence une réunion de travail avec les délégués syndicaux. Si cette réunion nous a permis d'obtenir quelques améliorations du texte initial (suppression des missions de maintenance de niveau 2 pour les saisonniers, limitations du recours aux astreintes), là encore, le compte n'y est pas, et nous dénonçons avec la plus grande vigueur cette instruction qui vise à développer le travail précaire au moindre coût.

C'est un retour à l'ancien régime où le serf travaillait gracieusement pour sa seigneurie!

Nous avons compris que vous alliez appliquer cette instruction très rapidement, et nous vous mettons en garde sur les innombrables problèmes qu'elle pose : ainsi en matière de sécurité, comment seront formés les agents recrutés en CDD ? Seront-ils habilités pour les travaux qu'ils auront à réaliser ? Surtout, quels dispositifs de contrôle allez-vous mettre en place pour prévenir les dérives de vos Directeurs Territoriaux qui faute d'effectifs de titulaires suffisants, confieront aux futurs CDD des tâches de plus en plus importantes. A cet égard, l'exemple des fiches de poste proposées par la DTS est édifiant.

Enfin, nous ne pouvons terminer cette déclaration sans déplorer l'abrogation de votre instruction sur la rémunération des intérimaires, et surtout la très grande réactivité dont vous avez su faire preuve pour appliquer sans délai une instruction du Ministère, il est vrai défavorable aux agents, et là encore génératrice d'économies sur la masse salariale.

Mais il est vrai qu'il s'agit là de l'objectif essentiel de VNF !

Il est dommage que le ministère n'ait pas mis autant d'ardeur à la sortie du décret ITA !

Les élus **Force Ouvrière**,
au CTU de l'EPA-VNF.